



57^{ème} session de la Commission de la population et du développement

« Les mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national et une évaluation de l'état d'application dudit Programme et de sa contribution au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au cours de la décennie d'action et de réalisation en faveur du développement durable »

New York, le 1^{er} mai 2024

Débat général - Intervention du Luxembourg

Madame la Présidente,

Je tiens à vous remercier, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre engagement. Pour avoir présidé la Commission de la population et du développement de 2019 à 2020, le Luxembourg mesure l'ampleur de la tâche, surtout en cette année de commémoration du 30^{ème} anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement. Je remercie également le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), la Division de la population de l'ONU ainsi que les organisations de la société civile pour leurs précieuses contributions à cette 57^{ème} session.

La question de la population est au cœur de nos objectifs communs de réduction de la pauvreté et des inégalités. Ce 30^{ème} anniversaire devrait nous inspirer à chercher davantage de synergies entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le programme d'action de la CIPD. La mise en œuvre du programme d'action de la CIPD contribuera de manière importante à la réalisation des Objectifs de développement durable.

Des progrès importants ont été réalisés au cours des 30 dernières années. Cependant, de nombreux aspects du programme d'action n'ont pas été concrétisés et ont même régressé. Les droits humains doivent rester au centre de l'agenda et le respect, la protection et la réalisation des droits, en particulier des droits des femmes et des filles, sont essentiels. Il s'agit en particulier du droit des femmes et des filles à la santé, y compris à la santé sexuelle et reproductive, et de leur droit à l'éducation, y compris à une éducation complète à la sexualité.

Sur le plan international, à travers son partenariat de longue date avec le FNUAP, le Luxembourg appuie de nombreux États membres dans la mise en œuvre de programmes d'éducation complète à la sexualité. Les États ont tendance à donner à cette éducation des noms différents, y compris l'éducation pour la santé et le bien-être, l'éducation à la population, ou encore l'éducation relationnelle ou à la vie. En réalité, nous parlons de la même chose. C'est pourquoi nous devons travailler ensemble, car en fin de compte, il est dans notre intérêt commun de protéger les droits et le meilleur intérêt de tous les membres de la société.

Au-delà de l'appui programmatique qu'il fournit, le Luxembourg est fier d'être un des plus grands donateurs aux ressources de base et aux ressources thématiques du FNUAP. Ce type de financement est essentiel pour créer ensemble un monde où chaque grossesse est désirée, où chaque accouchement est sûr et où le potentiel de chaque jeune est réalisé. Nos contributions flexibles et prévisibles permettent au FNUAP de travailler inlassablement afin que personne ne soit laissé pour compte.

Dans le cadre de son mandat au Conseil des droits de l'homme, le Luxembourg s'engage résolument pour les droits et l'autonomisation des femmes et des filles, leur intégration socio-économique, et la réalisation de leur santé et de leurs droits sexuels et reproductifs.

Madame la Présidente,

La mise en œuvre efficace et complète du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des résultats de ses conférences d'examen est plus cruciale que jamais. Nous saluons dans ce contexte l'adoption de la Déclaration politique commémorant le 30^{ème} anniversaire de la CIPD, qui appelle à la mise en œuvre complète et accélérée de son programme d'action. Il reste beaucoup de chemin à parcourir, sachant que les droits définis dans ces documents restent inaccessibles pour un trop grand nombre de personnes à travers le monde.

Le Luxembourg se réjouit de pouvoir à nouveau contribuer au travail important de cette Commission en tant que membre à partir de la 58^{ème} session. Vous pouvez compter sur notre engagement continu.

Je vous remercie.